



**SNUEP-FSU**

**26, rue Paul Mamert**

**33800 Bordeaux / 0556689891**

**snuepaquitaine@gmail.com**

**<http://www.bordeaux.snuep.com>**

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le jeudi 19 octobre 2017 au LP PABLO PICASSO 24004 PERIGUEUX.**

**1) Le thème en sera :**

**Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : Textes d'application et reclassement.**

**2) Le lieu :**

**LP PABLO PICASSO  
24004 PERIGUEUX.**

**3) Le droit à la formation**

**Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire** (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

**4) La demande**

Elle doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 19 septembre 2017.**

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

**5) Confirmation pour des raisons logistiques**

Les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- en téléphonant au 05 56 68 98 91
- en nous adressant un courriel à : [snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)

En fonction des inscrits, nous ferons tout pour faciliter le co-voiturage.

## 6) Ci-dessous un modèle de lettre à adresser à ton chef d'établissement

Madame ou Monsieur  
PLP

A Monsieur le Recteur  
S/c de  
LP, EREA, SEGPA, SEP

Date:

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la Loi n° 84/16 du 10/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Pour **le jeudi 19 octobre 2017**  
**LP PABLO PICASSO**  
**24004 PERIGUEUX.**

Afin de participer à un stage de formation syndicale.

Il est organisé sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/1999 publié au J. O. du 6/01/2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.